|  |
| --- |
| **BURUNDI****Rapport de la société civile sur art. 25 PIDCP****(Contribution à la Liste des Questions)**Soumission avant l’adoption de la liste des questions du Burundi pendant la 131ème session du Comité des droits de l’homme. Mars 2021 |

ACAT - BURUNDI

**Et Me Jean Claude NTIBURUMUNSI**

Supported by the Centre for Civil and Political Rights 

**Contexte historique**

Le Burundi fut une monarchie avant et pendant la période coloniale et quelques années après l’obtention de l’Indépendance. Les régimes dictatoriaux issus des coups états militaires se sont imposés depuis 1966 après un coup d’état militaire qui a mis fin à la monarchie.

Le Burundi a commencé à se lancer sur la voie de la démocratie en 1992 après un référendum organisé à cet effet sous la troisième république.

En 1993, M. Melchior Ndadaye, a été le premier président élu démocratiquement au Burundi. Cependant, il fut assassiné quelques mois plus tard, déclenchant ainsi une guerre civile opposant les groupes rebelles à l’armée régulière qui durera jusqu’en 2006 et coûtera la vie à environ 300'000 civils.

En 2000, le gouvernement a signé un accord pour la paix et la réconciliation avec les différents partis politiques au Burundi, l’accord d’Arusha, mais deux factions rebelles, les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD) et les Forces Nationales de Libération (FNL), ont refusé d’adhérer au processus de paix. Plus tard, le gouvernement et les FDD ont conclu un accord visant à mettre fin à la guerre civile.

En 2005, une constitution prévoyant un partage équitable du pouvoir en fonction des origines ethniques a été largement adoptée lors d’un référendum populaire. Les élections, auxquelles seuls les partis politiques intégrés ethniquement ont pu participer, se sont soldées par la nomination de M. Pierre Nkurunziza, du parti politique du CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Force pour la Défense de la Démocratie), au poste de président.

En 2006, le dernier groupe rebelle actif, les FNL, a signé un cessez-le-feu avec le gouvernement, marquant ainsi la fin officielle de la guerre civile burundaise.

**Contexte actuel**

En août 2010, M. Pierre Nkurunziza a été réélu président suite à un processus électoral fortement contesté par les partis de l’opposition. La victoire électorale du parti CNDD-FDD aux élections communales, parlementaires et présidentielles de 2010 a abouti à une  impasse politique [pouvant] se transformer en une crise majeure susceptible de remettre en cause dix ans de progrès. Cette impasse politique a découlé de la décision de l’opposition, regroupée au sein de l’Alliance des démocrates pour le changement au Burundi (ADC-Ikibiri), de boycotter les élections parlementaires et présidentielles suite à leur défaite aux élections communales en mai 2010, alléguant des irrégularités et une fraude massive dans le système électoral. La Commission électorale nationale indépendante (CENI), les observateurs internationaux et nationaux, la presse et la société civile se sont cependant accordés à reconnaître que  les élections avaient été menées conformément aux normes internationales et que les éventuelles irrégularités observées n’avaient pas été suffisamment importantes pour remettre en question la validité des résultats.

Le boycott de l’opposition a permis une réélection massive des représentants du CNDD-FDD[[1]](#footnote-1), il a également entraîné une dégradation de la situation sécuritaire. La répression contre les membres des partis d’opposition a été, depuis, marquée par un recours aux exécutions extrajudiciaires, aux détentions arbitraires, aux disparitions forcées, ainsi qu’à des actes de tortures et d’intimidations entraînant une dégradation de la sécurité dans tout le pays. Dans ce cadre, les *Imbonerakure*, la ligue des jeunes du parti au pouvoir, ont joué un rôle central, étant impliqué dans de nombreux actes de violence.

Le durcissement des mesures prises à l’encontre des partis de l’opposition se traduit par une recrudescence des violations des droits de l’homme compromettant ainsi les progrès en matière de respect de ces droits effectués au cours des années précédentes.

Au cours de 2013, plusieurs réformes législatives inquiétantes visant la société civile et les médias ont été adoptées en vue, selon de nombreux observateurs « d’étouffer leurs critiques ». En juin 2013, une nouvelle loi sur les médias a été promulguée, avec des dispositions qui pourraient, selon le Secrétaire général de l’ONU, avoir un impact négatif sur la liberté de la presse[[2]](#footnote-2). Une loi restrictive sur les manifestations et réunions publiques a été également promulguée le 5 décembre 2013. Elle confère à un représentant de l’autorité administrative désigné pour assister aux réunions publiques le droit de suspendre celles-ci ou de les interdire afin de maintenir l'ordre public.

C’est également en cette période où l’on a parlé de la formation para - militaire de la milice imbonerakure (jeunesse affiliée au parti au pouvoir) à Kiliba Ondes en République Démocratique du Congo. Cette milice a été très active dans la répression des membres des partis de l’opposition comme les membres du FNL d’Agathon RWASA, MSD, UPD ZIGAMA IBANGA et l’UPRONA. Ils opéraient en collaboration avec les agents du Service National de Renseignement et quelques fois il y a confusion car les imbonerakure sont des agents du Service de Renseignement.

En 2014, ils ont reçu l’aval du Gouvernement via le Ministère de l’intérieur qui a mis en place des comités dits mixtes de sécurité sur toutes les collines pour assurer la sécurité du pays. En réalité ces comités sont constitués essentiellement par les membres de la ligue des jeunes imbonerakure déjà qualifiés de milice. C’est ainsi qu’ils ont eu l’autorisation d’effectuer des patrouilles nocturnes, arrestations des personnes d’où les phénomènes récurent de disparitions forcées, exécutions extra judiciaires et assassinats qui sont devenus monnaies courantes.

Le Ministre de l’intérieur de l’époque a également affaibli les partis politiques de l’opposition en créant des ailes au sein des principaux partis leaders de l’opposition et en reconnaissant les ailes qui acceptent de travailler avec le pouvoir. C’est ainsi que le FNL a été scindé en aile de Jacques BIGIRIMANA reconnue par le pouvoir et celle d’Agathon RWASA leader charismatique non reconnu par le pouvoir.

L’UPRONA également a connu le même sort en 2014 lorsque le Gouvernement a reconnu l’aile de Concilie NIBIGIRA au détriment de l’aile de Charles NDITIJE qui avait derrière lui la majorité des membres.

En avril 2015, le CNDD-FDD a tenu un grand congrès lors duquel Pierre Nkurunziza a été nommé candidat à la présidentielle. Ce troisième mandat a été largement décrié, par la société civile burundaise et la Communauté internationale, comme étant contraire aux Accords d’Arusha. De larges manifestations contre cette candidature, pour la plupart pacifiques, ont suivi. La police a été fortement mobilisée et a tiré à coup de balle réelle et de grenades sur les manifestants. La Mission d’observation électorale des Nations Unies au Burundi (ci-après MENUB) a noté qu’au cours de la campagne électorale de 2015 les libertés fondamentales ont été particulièrement limitées, notamment les libertés de réunion, d'expression, d'opinion et d’information[[3]](#footnote-3).

Le 21 juillet 2015, M. Pierre Nkurunziza a été réélu dans un climat très tendu. Tandis que les manifestations ont terminé, les positions se sont radicalisées et une nouvelle période de violence croissante s’est ouverte, caractérisée entre autres par des assassinats ciblés.

Une réforme normative est enclenchée par le pouvoir en place. Une réforme de la constitution a été concrétisée par un référendum organisé dans ce climat d’insécurité et qui a débouché sur l’enterrement pur et simple de l’accord d’ARAUSHA car la minorité qui était protégée à travers cet accord ne sait plus quel saint se vouer.

Une loi électorale taillée sur mesure est mise en place et une Commission Electorale Indépendante composée des membres proches du parti présidentiel est nommée sans que les partis de l’opposition ne soient concertés.

Un processus électoral fut alors lancé de ce climat qui ne peut pas favoriser des élections apaisées, libres et transparentes. Sans oublier des milliers de burundais contraint d’exil parmi eux les leaders politiques (responsables des partis politiques, organisations de la société civile ….).

Les Burundais ont montré leur détermination lors de la campagne électorale en scandant un changement et en parlant à haute et intelligibles voix les méfaits du pouvoir autour du Leader politique Agathon RWASA qui a été forcé de créer un nouveau parti politique (CNL) pour rassembler les membres du FNL et les autres qui n’avaient plus de parti politique.

Pendant et au terme des élections, ceux qui se sont montrés dans la mobilisation ont subi une répression féroce des imbonerakure et du Service de Renseignement. Certains sont assassinés, d’autres croupissent dans les prisons accusés d’atteinte à la sureté Intérieur de l’Etat.

C’est dans ce contexte que les élections se déroulent au Burundi depuis en 2010. Nous constatons alors que ça constitue une entrave majeure au respect de l’article 25 qui est le fondement d’une assise de la démocratie dans un pays.

Merci de votre collaboration.

1. Après avoir obtenu 64% des voix aux élections communales, le CNDD-FDD a remporté 91% des voix à la présidentielle, 81% aux législatives et 94% aux sénatoriales. [↑](#footnote-ref-1)
2. ONU, Burundi : le Secrétaire général craint l’impact négatif de la nouvelle loi sur les médias, disponible sur : [http://www.un.org/press/fr/2013/SGSM15081.doc.htm](http://www.un.org/press/fr/2013/sgsm15081.doc.htm). [↑](#footnote-ref-2)
3. Mission d’observation électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB), Déclaration Préliminaire sur les élections législatives et communales du 29 juin 2015, disponible sur : [https://menub.unmissions.org/déclaration-préliminaire-de-la-menub-sur-les-élections-législatives-et-communales-du-29-juin-2015](https://menub.unmissions.org/d%2525c3%2525a9claration-pr%2525c3%2525a9liminaire-de-la-menub-sur-les-%2525c3%2525a9lections-l%2525c3%2525a9gislatives-et-communales-du-29-juin-2015). [↑](#footnote-ref-3)